

## DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

=====

L'an deux mille seize, le vingt-deux juillet à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la commune d'AUBETERRE-SUR-DRONNE, convoqué en séance ordinaire, s'est réuni dans la salle des délibérations.

Date de la convocation : 18 juillet 2016.

**Étaient présents** : M. MERCIER Jacques, M. ORAIN Xavier, Mme LAPOUGE Raquel, M. LAFRAIS Jean-Paul, M. POUPEAU Daniel, M. MAFFRE Xavier, , Mme JONQUA-MARTIN Marylène, Mme ALÉPÉE Anne-Marie, Mme MÉTAYER Maryse, M. CRAMAILH Yves.

**Était absente excusée** : Mme DELMAS Michèle (pouvoir pour M. ORAIN Xavier).

**Assistait** : Mme TESNIÈRE Maryse - attaché territorial.

**Secrétaire de séance** : Mme ALÉPÉE Anne-Marie.

### **Modification de l'ordre du jour**

Monsieur le Maire demande l'autorisation de rajouter un sujet à l'ordre du jour :

- Cimetière d'Aubeterre-sur-Dronne : reprise définitive des concessions abandonnées.

Accord à l'unanimité.

### **N° 039/2016**

**OBJET : Acquisition par la commune de la parcelle cadastrée AB 173 d'une contenance de 366 m<sup>2</sup> appartenant à Madame et Monsieur WEBB David.**

Lors de la dernière réunion du conseil municipal en date du 22/06/2016, il a été accepté à l'unanimité d'acquérir pour 10 € une longée de terrain d'environ 4 m de large sur 17 m de long à Madame et Monsieur WEBB David sur leur parcelle cadastrée AB 173 pour supprimer les bambous devenus trop envahissants juste au droit de l'atelier municipal.

Après réflexion, il semble plus judicieux d'acquérir l'intégralité de la parcelle d'une contenance de 3 ares 66 ca pour plusieurs raisons :

- créer un ensemble foncier pour la commune,
- améliorer l'environnement le long du chemin du Tourniquet (suppression totale des bambous et nettoyage complet du terrain, devenu actuellement une "forêt vierge" en centre bourg),
- éviter les problèmes de droit de passage pour accéder à l'atelier municipal.

Monsieur le Maire a rencontré les propriétaires qui souhaitent céder les 366 m<sup>2</sup> au prix de 2 500,00 € "net vendeur". La commune aura à sa charge les frais d'acte notarié.

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré

À l'unanimité (10 voix exprimées car Monsieur MAFFRE n'était pas encore présent),

**DÉCIDE** d'acquérir auprès de Madame et Monsieur WEBB David, la parcelle cadastrée AB n° 173, d'une contenance totale de 0 ha 3 ares 66 ca au prix de 2 500,00 € auquel s'ajouterons tous les frais liés à cette opération ;

**AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tous les documents concernant ce projet.

### **COMMENTAIRES :**

Monsieur Yves CRAMAILH souhaite connaître la destination de ce terrain.

Pour Monsieur le Maire, Monsieur Xavier ORAIN et Monsieur Jean-Paul LAFRAIS, l'urgence est l'acquisition du bien pour constituer un ensemble foncier sachant qu'il y aura une possibilité d'accès par le Chemin du Tourniquet. La destination future fera l'objet d'une discussion en conseil municipal.

**N° 040/2016**

**OBJET : Cimetière d'Aubeterre-sur-Dronne : établissement de la liste des sépultures devant être reprises par la commune.**

VU les procès-verbaux de constatation d'abandon des sépultures effectués les 18/05/2009 et 15/01/2013, dans le cimetière communal,

VU la liste des sépultures définitivement constatées en état d'abandon,

VU la possibilité pour la commune d'inscrire certaines de ces sépultures présentant un intérêt d'art et d'histoire dans le patrimoine communal pour ainsi les préserver de la destruction et prendre la charge de la remise en état,

CONSIDÉRANT que ces sépultures ont plus de trente ans d'existence dont la dernière inhumation a plus de dix ans, qu'elles sont en état d'abandon,

CONSIDÉRANT que cette situation décèle une violation des engagements pris par les concessionnaires et leurs descendants ou successeurs,

Le conseil municipal,

Après en avoir délibéré,

À l'unanimité,

**AUTORISE** Monsieur le Maire à reprendre les sépultures indiquées ci-dessous au nom de la commune et à remettre en service les terrains ainsi libérés :

Carré	Emplacement	Carré	Emplacement	Carré	Emplacement	Carré	Emplacement	Carré	Emplacement
1	6	2	4	3	1	4	3	5	9
1	7	2	5	3	5	4	4	5	10
1	8	2	6	3	13	4	5	5	11
1	9	2	7-01	3	14	4	7	5	25
1	10	2	8	3	16	4	8	5	26
1	11	2	9	3	17	4	9	5	27
1	12	2	10	3	18	4	11	5	28
1	16	2	11	3	19	4	13	5	31
1	17	2	12	3	20	4	14	5	32
1	18	2	13	3	21	4	15	5	34
1	19	2	15	3	22	4	27	5	36
1	20	2	17	3	23	4	35-01	5	37
1	24	2	19	3	30	4	37	5	43
1	26	2	21	3	31	4	38	5	44
1	28	2	22	3	32	4	42	5	45
1	29	2	23	3	33	4	46	5	47
1	30	2	24	3	36	4	54	5	48
1	34	2	26	3	38	4	58	5	49
1	44	2	28	3	39	4	61	5	50
		2	30	3	40	4	63	5	51
		2	32	3	41	4	64	5	53
		2	34	3	52	4	73	5	54
		2	36	3	58	4	78	5	55
		2	37	3	62				
		2	40	3	65			6	18
		2	42	3	68				
		2	43	3	71				
		2	44	3	72				
		2	45	3	73				
		2	53	3	74				
		2	55	3	75				
		2	60	3	76				
		2	62	3	77				
		2	65	3	78				
		2	66						
		2	69						
		2	71						
		2	73						
		2	74						
		2	75						
		2	76						



Monsieur le Maire expose au Conseil municipal qu'il y a lieu de prévoir les crédits comme suit sur le budget annexe "Base de Loisirs" de la commune sur l'exercice 2016 :

Désignation	Dépenses	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
<b>INVESTISSEMENT</b>		
<b>DÉPENSES</b>		
D 2158 – 050 : Clôtures	- 8 400,00 €	
D 2188 – 053 : Acquisition Corbeilles		+ 7 000,00 €
D 2184 – 054 : Acquisition Chaises		+ 1 400,00 €

Le Conseil municipal,  
Après en avoir délibéré,  
À l'unanimité,

**APPROUVE** les virements de crédits indiqués ci-dessus.

**N° 043/2016**

**OBJET : Exercice 2016 – Budget principal "Commune" – Décision modificative n° 01 – affectation de crédits.**

VU la délibération du conseil municipal n° 015/2016 concernant l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2015,  
VU la délibération du conseil municipal n° 020/2016 approuvant le vote du budget primitif 2016 en suréquilibre pour la section de fonctionnement à hauteur de **438 930,00 €**,  
CONSIDÉRANT que la prévision budgétaire C/73921 de 10 700,00 € est insuffisante compte tenu de la non régularisation par la Communauté de Communes Tude et Dronne de la restitution de la compétence "Football" évaluée à 10 000,00 €,  
CONSIDÉRANT la nécessité d'honorer dans l'immédiat l'attribution de compensation à la Communauté de Communes Tude et Dronne à hauteur de 20 700,00 € dans l'attente de la restitution officielle de la compétence "Football" à la commune d'Aubeterre-sur-Dronne,

Le Conseil municipal,  
Après en avoir délibéré,  
À l'unanimité,

**DÉCIDE** d'affecter une partie du suréquilibre de la section de fonctionnement du budget primitif 2016 de la manière suivante :

Comptes budgétaires	Désignation	Crédits affectés
<b>Section de fonctionnement</b>		
C/73921	Attribution de compensation	+ 10 000,00 €

**PREND NOTE** que le nouveau montant du suréquilibre budgétaire 2016 en section de fonctionnement s'élève à **428 930,00 €**.

**N° 044/2016**

**OBJET : Exercice 2016 – Budget principal "Commune" – Décision modificative n° 02 – virement de crédits.**

Monsieur le Maire expose au Conseil municipal qu'il y a lieu de prévoir les crédits comme suit sur le budget principal de la commune sur l'exercice 2016 :

Désignation	Dépenses	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
<b>INVESTISSEMENT</b>		
<b>DÉPENSES</b>		
D 21571 – 439 : Réhabilitation camion MERCEDES	- 5 000,00 €	
D 2158 – 441 : Standard téléphonique Mairie		+ 5 000,00 €

Le Conseil municipal,  
Après en avoir délibéré,  
À l'unanimité,

**APPROUVE** les virements de crédits indiqués ci-dessus.

### **Informations diverses :**

#### **Aire de Valorisation de l'Architecture et du Patrimoine (A.V.A.P.)**

La commission régionale A.V.A.P. s'est tenue à Poitiers le 12/07/2016 en présence du cabinet EREWHON (Mme Anne VAN DER ELST et M. Gilles CHAMBON), Monsieur le Maire et Madame la secrétaire de mairie.

En préambule Mme ZVENIGORODSKY, directrice adjointe de la Direction Régionale des Affaires Culturelles, a fait un point sur la nouvelle Loi L.C.A.P. (Liberté de la création à l'architecture et au patrimoine) parue au journal officiel du 07/07/2016.

Après un long débat (de 11 heures à 13 heures), les conclusions de la commission sont les suivantes :

***"Au terme de ce débat, il est demandé aux chargés d'études de travailler la rédaction du règlement et la légende avec l'architecte des bâtiments de France afin de s'assurer de leur fiabilité et de leur facilité d'utilisation. Sous réserve de ce travail, le dossier pourra être présenté à la Commission Régionale du Patrimoine et des Sites (C.R.P.S.) du mois de décembre 2016".***

Pour information, la prochaine réunion C.L.A.V.A.P. aura lieu **mardi 06/09/2016 à 14 heures 30 en mairie d'Aubeterre-sur-Dronne.**

#### **Commission de sécurité de l'arrondissement d'Angoulême du 09/06/2016 concernant l'établissement "Restaurant-Hôtel de France".**

Suite à la visite périodique de l'établissement "Restaurant-Hôtel de France" du 9 juin 2016, la commission de sécurité s'est réunie le mardi 19 juillet 2016 et a émis les conclusions suivantes :

- avis favorable pour la poursuite de l'accueil du public dans la partie "Restaurant",
- avis défavorable à la poursuite de l'accueil du public dans la partie "Hôtel", notamment en raison de l'absence d'équipement de sécurité (alarme, Système de Sécurité Incendie : S.S.I., désenfumage, etc. ...) et du non-isolement de la cage d'escalier desservant les quatre niveaux du bâtiment.

Dès le 10 juin 2016, par courrier avec avis de réception, Monsieur le Maire a informé et mis en garde Monsieur BAKKER des constatations faites sur place.

Le 29 juillet 2016, toujours par courrier avec avis de réception, Monsieur BAKKER a reçu le compte rendu officiel de la commission de sécurité avec une mise en demeure de fournir pour le lundi 3 octobre 2016 un rapport présentant un bilan de sécurité de l'établissement au niveau des règles de sécurité incendie et de panique. Ce rapport devra apporter des solutions de mise en sécurité de l'établissement avec un chiffrage des travaux à engager et la mise en place d'un échancier de travaux.

En cas de non production des documents demandés, Monsieur le Maire prononcera la fermeture de l'établissement dans sa fonction "Hôtel".

### Mise en route du poste estival de gendarmerie à Aubeterre-sur-Dronne

Le 13 juillet 2016 à 15 heures, Monsieur le Préfet de la Charente, Monsieur le Directeur de Cabinet, Monsieur le Colonel de Gendarmerie de la Charente, Monsieur l'adjudant de la communauté de brigades de Chalais se sont déplacés à Aubeterre-sur-Dronne, pour lancer le poste estival de gendarmerie en compagnie de la Municipalité et des deux réservistes de permanences.

Monsieur le Maire a profité de cette occasion pour faire visiter l'église souterraine Saint-Jean à Monsieur Pierre N'GAHANE, nouveau Préfet de la Charente et pour rappeler le dossier de confortement de l'église souterraine et l'obtention de l'assistance à Maîtrise d'Ouvrage signée le 15 décembre 2015 avec l'ancien directeur de la Direction Régionale des Affaires Culturelles. Le monument a subjugué Monsieur le Préfet qui a promis de faire avancer le dossier.

### Questions diverses :

#### 1. Marylène JONQUA-MARTIN :

Elle fait remarquer que les emplacements de stationnement réservés aux personnes à mobilité réduite sont toujours occupés par des personnes valides et souvent locales. Il serait bon de faire intervenir les gendarmes pendant leur présence à Aubeterre-sur-Dronne.

#### 2. Yves CRAMAILH :

Les gendarmes devraient faire des patrouilles entre minuit et 2 heures du matin surtout le vendredi soir, jour du "Happy Hours" à l'Hôtel de France.

Délibéré en séance, les jours, mois et an que susdits.

La séance a été levée à vingt heures trente.

Conseillers municipaux présents	Signatures
MERCIER Jacques	
ORAIN Xavier	
LAPOUGE Raquel	
LAFRAIS Jean-Paul	
POUPEAU Daniel	
MAFFRE Xavier	
DELMAS Michèle	Pouvoir pour ORAIN Xavier
JONQUA-MARTIN Marylène	
ALÉPÉE Anne-Marie	
MÉTAYER Maryse	
CRAMAILH Yves	